



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité de direction du MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à quinze heures trente, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau de Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 04/09/25 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Au collège élus : Régis CASSAROUME, Gérard DUCOS, Madame DUPLEIX, Christian LOMBART, Céline LEMBEZAT,
Au collège représentants professionnels : Delphine CHERITI, Jean-Bernard LACAVE

Etaient excusés :

Au collège représentants professionnels : Didier CORRE avec voix donnée à Delphine CHERITI ; Rebecca JACKSON avec voix donnée à Delphine CHERITI

Membres participants à la réunion : 07

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Budget Primitif 2025 : Décision Modificative n°3

Les membres du comité de direction ont reçu le tableau de présentation du projet de la décision modificative n°3 qui permet de réajuster les comptes après la saison.

La proposition de décision de modification présentée fait apparaître **POUR LA PARTIE FONCTIONNEMENT :**

En RECETTE de fonctionnement :

➤ **Au chapitre 70 : Ventes de Produits**

Une décision modificative de + 16 634€ qui correspond à :

Compte 70611 : +2500€ : les objectifs 2025 ont déjà été dépassés, cela intègre l'estimation de l'automne

Compte 70621 : +904€ : les objectifs 2025 ont déjà été dépassés, correspond exactement au montant total du partenariat 2025

Compte 70622 : -70€ : il n'y a pas eu de demande de prestation supplémentaire en option en 2025

Compte 70623 : les objectifs 2025 ont déjà été dépassés et d'autres classements sont déjà programmés d'ici la fin de l'année

Compte 7088 : + 12000€ : Autres produits d'activité annexe : recettes commerciales d'accueil des groupes, des ventes de séjours packagés pour individuels ; Cette augmentation des ventes concerne principalement les ventes réalisées pour les groupes packagés tous constitués à la fois reçus au printemps et à l'automne.

➤ **Au chapitre 74 : Subvention d'exploitation :**

Une décision modificative de : - 29 851,21€ qui correspond à :

- Compte 74711 : Contribution CCLO : - 32 351,17€ réduction de la subvention de la CCLO et rééquilibrage en fonction du montant de la Taxe de Séjour de 2024 reversée en septembre 2025 pour arriver à un total de 443 000€ entre les 2 lignes concernées (compte 74711+ compte 753) et selon la décision de la CCLO au regard de la convention d'objectif ;

- Compte 74718 : Autres emplois aidés : Nouveau contrat d'apprentissage à partir du mois de juillet 2025 et jusqu'en août 2026 avec une aide de l'état de 416,66€ par mois sur 12 mois. Soit un montant de 2 499,96€ de juillet à décembre 2025.

➤ **De ce fait : Au chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :**

Une décision modificative de +32 351,17€ correspondant à :

Compte 753 : Reversement taxe de séjour 2022 : +32 351,17€ (tel que vu précédemment)

Soit une Décision Modificative en RECETTES de fonctionnement de : + 19 133.96€

Qui ramène à un budget 608 177.59€

En DEPENSE de fonctionnement :

Il est proposé des réajustements de lignes pour équilibrer le budget de la manière suivante :

➤ **Au chapitre 011 : Charges à caractère général :**

Une décision modificative de + 15 300€ qui correspond à plusieurs ajustements de comptes ainsi :

Compte 60421 : Prestations de service activités commerciales : + 11 100€ : dépenses supplémentaires de prestations intégrées dans les produits packagés, correspondant aux recettes supérieures déjà ajustées (compte 7088)

Compte 6066 : Carburants : +700€ : pas suffisamment budgétisé en fonction de notre consommation

Compte 607 : Achats de marchandises : + 2000€ prévision d'achats supplémentaires de marchandises pour nos boutiques

Compte 6231 : Annonces et insertions : +1000€ : compléter nos actions publicitaires sur les réseaux sociaux d'ici la fin de l'année

Compte 627 : Services bancaires : + 500€ : ajuster aux dépenses réalisées et prévoir un supplément (uniquement dédié aux commissions des règlements en cartes bancaires)

➤ **Au chapitre 67 : charges exceptionnelles**

Titre annulé sur exercice antérieur +16€

➤ **Au chapitre 68 : Dotations aux provisions et aux dépréciations :**

Compte 6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation : + 2000€

➤ **Compte Au chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement :**

Une décision modificative de +1817.96€ : reconstituer une réserve de trésorerie nécessaire dans la bonne gestion budgétaire

Soit une Décision Modificative en DEPENSES de fonctionnement de : + 19 133.96€

Qui ramène à un budget 608 177.59€

Cette Décision Modificative n'impacte pas la partie investissement

Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité **soit 09 voix POUR,**

ADOpte la Décision Modificative n°3

ET CHARGE la directrice de son exécution.

Le Président
Christian LOMBART



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pau le :

Nombre de document joint : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Réunion du Comité de direction du **MARDI 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à quinze heures trente, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau de Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 04/09/25 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Au collège élus : Régis CASSAROUME, Gérard DUCOS, Madame DUPLEIX, Christian LOMBART, Céline LEMBEZAT,
Au collège représentants professionnels : Delphine CHERITI, Jean-Bernard LACAVE

Etaient excusés :

Au collège représentants professionnels : Didier CORRE avec voix donnée à Delphine CHERITI ; Rebecca JACKSON avec voix donnée à Delphine CHERITI

Membres participants à la réunion : 07

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :

La dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national. Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre depuis plusieurs années la possibilité aux collectivités et ses établissements de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Il comporte un module « ACTES Budgétaires » qui permet depuis le 1^{er} janvier 2012 de dématérialiser les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs) au moyen du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à la disposition des collectivités par les éditeurs de progiciels financiers homologués par la Direction Générale des Collectivités Locales.

La Fibre64 (syndicat mixte départemental créé par le Département, les Communautés de communes et les Communautés d'Agglomération des Pyrénées-Atlantiques, ayant pour objectif un accès immédiat au Très Haut Débit pour tous en généralisant au plus tôt la fibre optique) met à disposition de toutes les collectivités locales et organismes publics et parapublics du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plateforme <https://eadministration.lafibre64.fr/>. Cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES.

L'Office de Tourisme Cœur de Béarn propose :

- de recourir à la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire
- et de délibérer en faveur du dispositif de télétransmission et de choisir d'adhérer à la plateforme <https://eadministration.lafibre64.fr/>

Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité **soit 09 voix POUR**,

ADOpte le dispositif de télétransmission et de choisir d'adhérer à la plateforme <https://eadministration.lafibre64.fr/>

ET CHARGE la directrice de son exécution.



Le Président
Christian LOMBART



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité de direction du **MARDI 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à quinze heures trente, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau de Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 04/09/25 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Au collège élus : Régis CASSAROUME, Gérard DUCOS, Madame DUPLEIX, Christian LOMBART, Céline LEMBEZAT,

Au collège représentants professionnels : Delphine CHERITI, Jean-Bernard LACAVE

Etaient excusés :

Au collège représentants professionnels : Didier CORRE avec voix donnée à Delphine CHERITI ; Rebecca JACKSON avec voix donnée à Delphine CHERITI

Membres participants à la réunion : 07

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Ajustement de tarif des partenariats pour 2026 :

Les tarifs de partenariats actuels sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2022.

Pour mémoire : formule Dynamique : 72€, formule Premium : 108€

Annexes envoyées : présentation et services intégrés au partenariat 2024 et maquette brochure 2025

Recettes perçues sur 4 ans :

2022	2023	2024	2025
205 partenaires	196 partenaires	205 partenaires	197 partenaires
12 222€	12 330€	13 038€	12 404€

1. Contexte global

- **Hausse des coûts** : les charges liées à la communication, aux supports numériques, aux événements et à l'accompagnement des partenaires augmentent (inflation générale des coûts de fonctionnement, frais techniques, licences numériques...).
- **Évolution des attentes** : les prestataires touristiques demandent de plus en plus de d'assistance à leur visibilité digitale (site web, réseaux sociaux, campagnes ciblées), ce qui nécessite des outils performants et donc un financement adapté.
- Aux vues du temps passé d'accompagnement pour les deux formules, souvent personnalisées et des questions de plus en plus techniques (internet, commercialisation, juridique...)

2. Positionnement par rapport au marché

Les Offices de Tourisme voisins ou comparables appliquent déjà des tarifs supérieurs ou équivalents pour des prestations similaires

OT VALLEE D'OSSAU	70€ + insertion publicitaire dans la brochure de 90€ à 200€
OT PYRENNES BEARNAISES	90€ et 45€ la 2 ^{ème} activité
OT AIRE SUR ADOUR	80€ pour Sites et activités touristiques, cafés bars restauration ambulantes, producteurs, caves coopératives, commerces, associations 130€ Restaurants, salons de thé, brasseries, fermes auberges 170€ + 25€/unité ou chambre pour hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôtes 265€ campings ; 115€ Hébergements pour pèlerins
OT VALLEE DU KIWI Peyrehorade	90€ hébergeurs, 100€ activités, 70€ primo adhérent
OT CŒUR DE SUD OUEST	75€ Pack starter, + 50€ impression magazine offre dédiée
OT ENTRE DEUX MERS	105€

En gardant des tarifs trop bas, on dévalorise le travail fourni et on crée un décalage avec la valeur réelle du service fourni.

3. Retour sur investissement pour les partenaires

Chaque euro investi par un prestataire lui rapporte une visibilité démultipliée :

- Présence sur le site internet et dans les brochures,
- Mise en avant sur les réseaux sociaux,
- Recommandation par l'Office de Tourisme en accueil physique,
- Participation à des opérations de promotion et de communication internes, externes.

Nos partenaires sont donc directement valorisés dans la majorité des relations et interactions que nous avons avec les visiteurs en amont, ou/et pendant leur séjour.

Chaque euro investi par un prestataire lui apporte un soutien et un accompagnement permanent et personnalisé.

4. Dimension politique et territoriale

- L'Office de Tourisme agit comme un levier économique local : soutenir sa mission, c'est soutenir les acteurs privés qui font vivre le territoire.
- La participation financière des prestataires est aussi une preuve d'engagement dans le projet touristique du territoire.
- Ajuster les tarifs, ce n'est pas "faire payer plus cher", c'est assurer la pérennité et la qualité du service rendu au territoire.

Proposition d'évolution tarifaire :

- Formule Dynamique en passant de 72€ à **76€**
- Formule Premium en passant de 108€ à **110€**
- Pour la deuxième activité et les autres : passer de 24€ à **32€** par activité supplémentaire

Du côté des prestations supplémentaires :

- Prestation Reportage vidéo en passant de 150€ à 200€ (1/2 journée de tournage + 1,5 jour de montage)

En Résumé : L'évolution tarifaire est un ajustement nécessaire pour maintenir la qualité et l'efficacité de notre action, tout en restant compétitifs par rapport aux territoires voisins. Elle garantit un retour sur investissement concret pour les partenaires et participe à la dynamique économique et touristique du Cœur de Béarn.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité **soit 09 voix POUR**,

ADOpte les nouveaux tarifs de partenariat :

- Formule Dynamique : **76€**
- Formule Premium : **110€**
- Pour la deuxième activité et les autres : **32€** par activité supplémentaire
- Prestation Reportage vidéo : 200€

Les autres restants inchangés

ET CHARGE la directrice de son exécution.

Le Président
Christian LOMBART





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :
Réunion du Comité de direction du **MARDI 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à quinze heures trente, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau de Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 04/09/25 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Au collège élus : Régis CASSAROUME, Gérard DUCOS, Madame DUPLEIX, Christian LOMBART, Céline LEMBEZAT,
Au collège représentants professionnels : Delphine CHERITI, Jean-Bernard LACAVE

Etaient excusés :

Au collège représentants professionnels : Didier CORRE avec voix donnée à Delphine CHERITI ; Rebecca JACKSON avec voix donnée à Delphine CHERITI

Membres participants à la réunion : 07

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Ajustement du tarif des visites de classement des meublés :

Pour mémoire : Tarifs actuels : pour les partenaires de l'OT : 150€ pour 1 meublé et 110€/meublés à partir de 3 meublés ;
pour les non partenaires : 180€

Montant des recettes réalisées en 2025 à ce jour : 13 visites de classement pour un total de 2040€

Il est proposé d'ajuster les tarifs de classement des meublés, notamment pour prendre en compte les évolutions des frais kilométriques, chaque visite faisant l'objet d'une pré-visite conseil et selon le benchmark réalisé localement :

OT PAU	Entre 180 et 230€ selon la taille du meublé
OT BERN DES GAVES	Idem CdB mais augmentation 2026 en cours
OT PYRENNES BERNaises	160€/meublés, 140€ à partir de 3, 210€/non partenaire
OT PAYS BASQUE	Sous-traité entreprise ICH
OT AIRE SUR ADOUR	Entre 150 et 200€ selon la taille du meublé
OT CAUTERET	180€/ partenaire, 200€/non partenaire
CDT DORDOGNE	160€ et 110 pour le 2ème
OT GERS ARMAGNAC	180€

Il est proposé de :

- passer à **165 €** pour 1 meublé
- supprimer le tarif non partenaire
- garder le tarif de 150€ pour les reclassements

Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité **soit 09 voix POUR**,

ADOpte les nouveaux tarifs de classement des meublés de tourisme, qu'ils soient partenaires de l'office de tourisme ou non :

- Un meublé : **165€**
- A partir de 3 meublés pour le même propriétaire, au même endroit et le même jour de visite : **110€/meublé**
- Reclassement : **150€/meublé**

ET CHARGE la directrice de son exécution.

Le Président
Christian LOMBART